

## Civilisation romaine

M. Jean GAGÉ, professeur

Le cours du *mercredi*, 16 heures (14 leçons), a été la première partie d'une enquête sur *La « nobilitas » mixte de la République romaine dans les magistratures et les sacerdoces aux IV<sup>e</sup> et au III<sup>e</sup> siècles av. J.-C.* On n'a guère dépassé cette année les débuts du III<sup>e</sup> siècle, le temps de la 3<sup>e</sup> guerre samnite, la génération de Fabius Maximus Rullianus et de son associé P. Décius. Les lois « licinio-sextiennes » ayant établi, au moins en principe, l'égalité des plébéiens avec les patriciens dans l'accès aux charges curules, et la *lex Ogulnia* de 300 ayant étendu cette règle au recrutement des grands sacerdoces, quelles conséquences avaient eues ces mesures légales — d'ailleurs assez longtemps combattues ou sabotées — sur la structure réelle, l'ordre familial, la nature du pouvoir économique et social de l'aristocratie désormais mixte ? L'analyse des épisodes politiques, la critique des Fastes, méthodes en vigueur depuis Beloch et Pais, n'atteignent souvent pas ces réalités. On s'est naturellement beaucoup servi, comme base de la recherche, des données « prosopographiques » réunies dans les multiples notices de la RE Pauly-Wissowa, la plupart de Fr. Münzer, et de l'exemple donné par le même maître d'une étude sociale réelle (dans ses *Adelsparteien und Adelsfamilien*) ; non sans tenir compte, toutefois, des révisions nécessaires ; quoique l'ouvrage récent de F. Cassola, *I gruppi politici... nel III<sup>e</sup> e II<sup>e</sup> sec.*, embrasse une période historique un peu plus basse et, — pour le temps de la guerre d'Hannibal — mieux éclairée par les 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> décades de Tite-Live, on s'est servi de certains de ses points de vue. Pour comprendre à la fois le succès, puis la disgrâce d'un Licinius Stolon dans la première moitié du IV<sup>e</sup> siècle, la réflexion montre assez vite que la parenté avec le clan puissant des Fabii, assurément authentique, ne rend compte des faits ou des tendances que si, aux structures proprement familiales, on ajoute l'examen de la politique des « tribus », de l'usage des terres, des moyens d'action sur les divers « comices » de l'*Urbs*, etc. Car ce Licinius Stolon n'a-t-il point succombé politiquement, en 357, sous l'accusation d'avoir irrégulièrement « émancipé » son fils, et mis en même temps sur la tête de ce fils une étendue de 500 jugères d'*ager* (*occupaticius* ?) afin de tourner la loi limitative qui lui est d'ordinaire attribuée ? Or, pour ce qui est du rapport entre père et fils dans la famille des Licinii, avant le grand rôle de Stolon, nous avons justement une donnée curieuse, pour le temps de la guerre de Véies, dans le livre V de Tite-Live : là, un Licinius père se fait remplacer par son fils dans un tribunat consulaire ; mais ce fils, tout aussitôt, interroge

son père le premier au Sénat. Pour ce qui est de l'influence du même Stolon sur la plèbe, qu'il paraît d'abord avoir rendue victorieuse sur un point capital ; comment ne pas sentir, sous les notices trop succinctes de Tite-Live pour ces années de la dure guerre contre Tarquinies, une crise de l'organisation tribunitienne de Rome, une tentative étant faite de lui opposer la délibération législative de l'armée, réunie « par tribus », *tributum*, dans le camp de Sutrium ? En d'autres termes, les prises de position pour ou contre les lois politiques « liciniennes » au milieu du iv<sup>e</sup> siècle ne sont pas directement déterminées par le jeu des intérêts « de classe » patriciens ou pébéiens. Il est visible, d'autre part, que, en s'alliant à cette famille, apparemment d'attaches étrusco-faliques, les Fabii, gravement disqualifiés au sortir du « sac gaulois », ont essayé à la fois de sauver leurs principaux intérêts sociaux — fidélité d'une masse de *clientes* — et une sorte d'option pour l'expansion au nord du Tibre dans l'effort militaire et la politique extérieure de Rome. On a été sensible, par ce détour, à l'observation faite par M<sup>lle</sup> M. SORDI dans son étude sur *I rapporti romano-ceriti* (voir les résumés de cours antérieurs en cet *Annuaire*), que le progrès « démocratique » représenté à Rome, en cette première moitié du iv<sup>e</sup> siècle, par le vote des lois licinio-sextiennes, avait correspondu (ou contribué ?) à une reviviscence d'influences surtout étrusques ; ce qui est en effet assez frappant, si l'on regarde les remèdes introduits en 364-363 pour lutter contre une lourde *pestilentia*. Mais, poursuivant les enquêtes menées dans les cours antérieurs, on expliquerait cette rencontre, moins par l'action d'éléments d'origine étrusque dans la plèbe urbaine (résidents du *vicus Tuscus* ?) que par cet enchaînement, pour nous capital au début du v<sup>e</sup> siècle : les Fabii sont intéressés à l'expansion transtibérine ; il leur faut rallier sur la rive droite du fleuve des populations de *novi cives* sur lesquelles le prestige de Camille a été puissant. Il s'agit là presque d'une « nouvelle plèbe », méfiante à l'égard des anciens cadres patriciens, mais également réticente à l'égard de la direction des tribuns agissant dans l'*Urbs*. On devait, vers la fin du cours, retrouver dans l'examen du « culte de Quirinus au iv<sup>e</sup> siècle » une vérification de cette conception : l'effort, peut-être artificiel, fait par les Fabii dans le sens de cette dévotion, a correspondu à la nécessité où ils se trouvaient de rallier ou garder, dans l'encadrement militaire, la fidélité de Romains restés « janicoles ».

Les lignées, les *stemmata* familiaux dont on dispose pour le iv<sup>e</sup> siècle postulent, en cette *nobilitas* entr'ouverte, un sens de la perpétuité dans les *honores* qui suppose à son tour une solide notion du mariage. On a dû constater pourtant l'extraordinaire pauvreté du iv<sup>e</sup> siècle en rôles féminins. A vrai dire, l'enquête tout entière pouvait théoriquement s'encadrer entre deux épisodes mettant des femmes en scène : au point de départ, l'aimable *fabula* expliquant la conversion de Fabius Ambustus aux lois d'égalité par le spectacle de l'amertume ressentie par une de ses filles devant le prestige de l'autre, mariée à un Sulpicius... ; au terme du siècle ou à peu près, l'histoire de la seconde Verginia, patricienne mariée au robuste plébéien Volumnius, et faisant vaincre, par une fondation culturelle, la vertu de l'épouse *univira* et irréprochable sur le préjugé de caste... On n'a prétendu prendre à la lettre aucune de ces deux

historiettes, évidemment édifiantes de façon différente. Mais l'on n'a pas cru non plus pouvoir considérer la *fabula* des deux filles de Fabius Ambustus comme le seul effet du talent et de la psychologie littéraire d'un Fabius PICTOR (cf. en ce sens les pages de A. ALFÖLDI dans son ouvrage *Early Rome and the Latins*) : cette saynète de comédie des mœurs, curieusement authentique dans sa donnée de base (une *Fabia* mariée à un *Sulpicius*, l'autre à un *Licinius*), nous a paru s'être construite à partir de traditions familiales, sans doute mises en branle lors de la lutte contre la *pestilentia* : toucher de la porte d'une maison par une *virga* magique pour protéger les habitants de la contagion, formule de « salut » ayant, à l'origine, vertu magique aussi, les éléments en quelque sorte matériels de l'anecdote correspondent curieusement à ce qui nous est conté de la promenade d'une Valéria Luperca à Faléries. Nous avouons ignorer s'il y eut une tradition des Sulpicii pour lutter contre une épidémie ; mais nous en soupçonnons une des Licinii, et d'affinité justement falisque.

Une autre observation de M<sup>lle</sup> SORDI nous a semblé capable d'une confirmation moyennant modification des termes ; cette érudite a beaucoup insisté sur les temps d'alternance, d'une chronologie presque trop symétrique, entre une trentaine d'années où Rome se lie étroitement avec Caéré, se trouvant plus ou moins en rupture avec les Latins, et une période équivalente, où elle se retourne contre l'Etrurie. Cette symétrie est en fait très approximative ; mais il est frappant, en effet, que Rome ait si peu de relations avec le Latium entre 387-350 environ. Et le fait pourrait être transcrit dans l'étrange prière *utique Latinus semper optemperassit* (?), s'il était vrai que la formule, restituée il y a une trentaine d'années par de nouveaux fragments épigraphiques des *Acta* des « jeux séculaires », pût remonter à une première célébration de 348 av. J.-C., comme l'a pensé Lily Ross TAYLOR (*Amer. Journ. of Philol.* de 1934). Le sujet impose une grande prudence. Mais l'orientation très « tibérine » de la politique romaine au sortir de la guerre de Tarquinies, au temps de la dictature, puis de la censure du « plébéien » Marcius Rutilus, l'alliance que ce réformateur semble avoir trouvée chez les Valerii, suggère bien un regroupement exceptionnellement indifférent aux impératifs proprement « latins ». Naturellement, la Rome de ce milieu du IV<sup>e</sup> siècle ne nous est concevable linguistiquement que comme une cité latine, avec quelques clans « sabins ». Mais, sur le plan religieux comme sur celui des institutions politiques, rien ne la montre solidaire de l'ensemble des peuples latins. Et la remarque pourrait se prolonger, si l'on passait du plan politique à celui de la culture, de l'ouverture à l'hellénisme : les Fabii y arriveront à travers une nette option étrusquise ; des clans comme celui des Ogulnii, puis des Duillii — pour prendre des exemples plébéiens, — ont de probables attaches avec l'Etrurie méridionale. L'annexion des cantons transtibérins, d'abord avec la tolérance de Caéré, puis un peu à ses dépens, a contribué alors, bien plus que les contacts avec les Latins, à acheminer Rome vers une forme d'hellénisme qui d'ailleurs ne paraîtra guère convaincante aux Tarentins de 280 av. J.-C. (voir notre mémoire de la *Revue Historique* de l'automne 1968).

De toute manière, l'on a dû insister, au milieu de l'enquête, sur l'importance des problèmes les moins éclaircis par la critique moderne, tels que le fonctionnement réel des diverses catégories de *comitia*, et la correspondance réelle de l'appartenance à une tribu avec le comportement proprement politique. L'histoire des tribus au IV<sup>e</sup> siècle reste trop obscure, ainsi que les règles exactes de classement dans les comices centuriates. Lorsque Tite-Live, si sévère, à propos de la censure d'App. Claudius et des réformes de l'édile Flavius qui l'avaient suivie, pour la *turba forensis*, trop peu civique, devenue maîtresse des votes à Rome après la répartition des *humiles* dans les tribus, note par ailleurs, en faveur de tel personnage (p. ex. un Valerius), qu'il jouissait de la *gratia campestris*, tient-il compte de souvenirs historiques enregistrés par les annalistes, ou n'interprète-t-il pas le IV<sup>e</sup> siècle avec anachronisme ? Il nous a semblé que l'indigence de nos sources sur le fonctionnement de la *censura*, au milieu du IV<sup>e</sup> siècle, était gravement préjudiciable à notre compréhension des faits politiques. Mais peut-être faut-il aussi admettre que, à la suite de l'accession des plébéiens aux magistratures curules, de la création ou restitution d'autres fonctions plus spécialisées, telles que la *praetura*, voire la *dict. clavi figendi causa*, etc., la valeur des compétences de cette fonction quinquennale fut amoindrie.

Comme dans les cours des années précédentes, un des résultats les plus constants de nos enquêtes a été la constatation de notables différences entre les structures des familles de l'aristocratie dirigeante, et des patriciennes elles-mêmes entre elles. De ce point de vue, par exemple, la concurrence entre trois *gentes* comme les Manlii, les Furii et les Quinctii, qui avait attiré avec raison l'attention de PAÏS, nous a paru ne se pouvoir comprendre, pour la période 390-360 environ, que par l'opposition entre des structures de « clientèle » et, d'autre part, par des façons différentes de concevoir l'*imperium* à partir du Capitole. Aussi bien est-il sans doute contradictoire de noter cette concurrence et de refuser l'authenticité à une dédicace faite par un Quinctius à Jupiter *Imperator* au retour d'une guerre contre Préneste. En descendant dans le siècle, l'étonnant éclat des commandements des Papirii Cursors, en âpre rivalité d'ailleurs avec des Fabii, nous invitait à regarder une fois de plus près la structure de ce clan « cavalier » : est-ce par hasard que les Samnites défièrent le chef de ce clan à *Luceria*, en tenant là des cavaliers comme otages ? L'entraînement hippique en lequel ces Papirii paraissent spécialisés ne continue-t-il pas — ou ne transpose-t-il pas — les traditions de l'énigmatique « tribu » primitive des *Luceres* ?

Plus importante, à notre avis, était, vers 380, la différence — le rang « patricien » étant supposé le même — entre les rôles de *Patres* proprement dits, chefs de famille représentant en quelque sorte leur race au Sénat, et des rôles comme celui de Manlius Capitolinus, en lesquels le zèle pour servir et s'attacher des « clients » correspond à une systématique indifférence, voire cruauté, pour la filiation naturelle. Le mauvais jeu de mots conservé chez Festus-Paul, et qui lie le vocabulaire « paternel », en l'espèce, à l'usage, pour ces nobles, de partager des terres avec de petites gens comme avec des fils,

pourrait exprimer une réalité économique et sociale non négligeable, sans laquelle est probablement illusoire toute notre conception de l'*ager publicus* et de l'origine de l'*occupatio* : des chefs de clientèle ont disposé anciennement de terrains, conquis ou non sur un ennemi, le plus souvent acquis par le mécanisme de la *praeda*, pour l'entraînement de tout un groupe dépendant d'eux ; ce type de propriété devait être tout différent du *patrimonium*, dans son statut et surtout dans sa transmission. Un exemple peut-être historique a été étudié dans le cas du *fundus in Veienti* que Manlius Capitolinus prétend mettre en vente pour libérer de leurs dettes ceux dont il fait ses clients : ce *fundus* n'est-il pas typiquement le genre d'exploitation que les adversaires de Camille avaient essayé sur le territoire pris à Véies ? Et, du même coup, la guerre menée par Camille contre de tels clans ne visait-elle pas à empêcher ce processus d'attribution « patronale » ?

Le point est de ceux qui appellent prolongement d'enquête : le professeur, en marge du cours, a justement traité plus spécifiquement du rapport de groupes primitifs, partie du *populus*, extérieurs à la société des Quirites, avec la ligne du *pomerium*. L'emploi des méthodes sociologiques doit compléter, en ce genre de recherche, celui de l'analyse proprement historique (on a particulièrement étudié les traditions des *Postumii*.)

Les dernières leçons du cours ont traité des problèmes religieux et sacerdotaux. Il va de soi que la *lex Ogulnia* de 300 av. J.-C. consacrait avec retard — et peu d'intérêt de la part des simples plébéiens, s'il faut en croire Tite-Live, — l'égalité obtenue par les chefs de la plèbe dans les *honores*, et que l'exercice de ceux-ci, surtout là où le pouvoir n'était acquis que par l'investiture curiate de l'*imperium* (voir la publication récente de A. MAGDELAIN, dont l'on a eu le temps de se servir), impliquait une capacité égale de communiquer avec les volontés des dieux de l'Etat. Il est logique que la commission chargée des *sacra* non officiels et des consultations des livres sibyllins ait été la première, dès 367, à s'ouvrir aux plébéiens. La guerre de représailles des patriciens contre les nouveaux venus de la plèbe se fixa notoirement, surtout, sur le droit des auspices. Mais, en ce domaine encore, l'on a eu difficulté à accepter la représentation usuelle chez les modernes, de sacerdoce s'ouvrant successivement aux plébéiens tout en restant eux-mêmes absolument immobiles. On avait déjà eu antérieurement l'occasion de souligner (p. ex. dans les *Mél. d'arch. et hist.* de l'Ecole de Rome, 1966, sur les *Minucii*) l'intérêt de quelques variantes du système d'auguration patricienne, qui peut-être ont été intégrées dans la *disciplina* du collège. L'on s'est particulièrement penché cette année sur les problèmes relatifs aux pontifes.

Des *pontifices* ayant ou gardant, à travers toutes les vicissitudes politiques du IV<sup>e</sup> siècle, les attributions rituelles (en lesquelles il n'est plus question, d'ailleurs, de contester celle de veiller sur la traversée du Tibre) ; dirigeant au début du IV<sup>e</sup> siècle la *devotio* des vieillards consulaires et triomphaux du type classique d'un *Papirius* ; dictant un siècle plus tard, dans la bataille de Sentinum, la *devotio* — d'un type encore différent — d'un *Décimus Mus* ! Le pontife étant,

en l'occurrence, le plébéien Livius, entré dans le collège par l'effet de la *lex Ogulnia*... Toute cette tradition mérite d'être regardée de très près. Il n'est pas sûr, d'ailleurs, que le pontife du Papirius de 390 ait été un *Fabius* (le ms. de T. Live donne plutôt *Folius*) ; de toute façon, le partage des rôles qui s'établit en cet épisode et, avec quelques différences, entre Livius et Décius, n'est point explicable directement par le rapport usuel dans les institutions romaines entre le sacerdoce et la magistrature. Survivance de pratiques archaïques ? On pourrait le supposer pour l'épisode du sac gaulois ; à Sentinum joue évidemment une superstition différente, et, loin qu'il y ait ici anachronisme, le progrès des recherches (celles surtout de J. HEURGON) a tendu plutôt à authentifier la *devotio* du Decius Mus en 295 aux dépens de celle de son homonyme à la Veséris, un demi-siècle plus tôt : tradition « sminthéenne » (?) ou attaches campaniennes ? On a là, apparemment, quelque chose d'italique, mais non proprement de latin. Il a paru frappant — comme pour le culte de Quirinus —, que les Fabii, entre 330 et 290 environ, aient cherché systématiquement à s'associer des Décii, à travers des querelles d'amour-propre : exploitant dans un clan plébéien des traditions rares, mais conciliables avec celles de leur aristocratie.

Pour le cours du *jeudi* (14 leçons) avait été choisi, dans le cadre de l'Empire du III<sup>e</sup> siècle, un sujet mitoyen entre l'histoire sociale et l'histoire religieuse ; par les *Problèmes sociaux du paganisme et de la dissidence chrétienne*, l'on entendait l'étude des statuts et types de vie des classes qui, dans l'ensemble de l'Empire et surtout dans ses villes, recrutaient à la même époque (on se plaçait de préférence sous les Sévères et jusqu'à Valérien) les dévots des religions orientales, ou locales, et les fidèles des communautés chrétiennes. L'enquête s'est étendue progressivement des « plèbes urbaines » au standard des diverses prêtrises. A tout moment, l'on avait à se servir des textes de TERTULLIEN et surtout de saint CYPRIEN, même pour les témoignages d'une crise économique. Que signifie positivement le défi de TERTULLIEN au paganisme officiel sur le tarissement des *stipes* déposées dans les temples ? Comment l'Eglise chrétienne, outre ses caisses d'assistance proprement dite, recrute-t-elle et entretient-elle alors les membres de son clergé ? —. On a eu à nuancer le jugement sur ce qu'on peut appeler le « pessimisme chrétien », — les chiliastes ne dominent pas dans la direction de l'Eglise, et, à travers même ce qu'il accorde, dans son écrit *ad Demetrianum* par exemple, à l'opinion d'un dépérissement général du monde, saint CYPRIEN dessine avec sang-froid la place raisonnable que les chrétiens peuvent y occuper : contribuables irréprochables selon TERTULLIEN, appelés d'autre part à gérer dans leurs communautés, outre des fonds résultant d'offrandes et de cotisations, des « dépôts d'argent », comment les chrétiens s'ajustent-ils à l'ordre économique et social codifié par les juristes sévériens : *corpora*, tolérés, avec propriété corporative, statut relativement protégé des *tenuiores*, moyennant une dégradation très visible sur le plan du droit pénal ?

Sans avoir à entrer dans les problèmes du statut des propriétés — surtout cimetérielles — des communautés chrétiennes, pour le temps des persécutions de Décius et de Valérien, l'on a étudié le fonctionnement des caisses d'assistance et, des scabreuses habiletés financières d'un Calliste au martyr du diacre Laurent, cherché à déterminer la nature de ce qu'un historien italien a considéré comme le début d'une « économie d'Eglise », séparée de celle de l'Etat. Depuis que Gaston BOISSIER, confrontant les résultats des explorations catacombaies de G. de ROSSI avec les règlements de « collèges funéraires » païens déjà connus, tels que celui de Lanuvium, marquait le principe d'une différence entre l'esprit des associations de simple « secours mutuel » et l'assistance proprement charitable, aucun document décisif n'est venu éclaircir les problèmes en suspens. Mais l'on est peut-être mieux informé des détails de la législation impériale de la première moitié du III<sup>e</sup> siècle, partant des conditions de vie des corporations ou associations populaires dans les villes. On a suivi, à travers un vocabulaire qui tend à devenir une nouvelle langue, le « latin chrétien », l'évolution des notions de *plebs (christiana)*, de *peregrinus* (pas encore « pèlerin », mais chrétien venu d'une autre communauté et accueilli et entretenu comme « hôte », etc.). L'adaptation des communautés chrétiennes aux cadres municipaux de l'Empire, qui s'est faite alors avec d'autant plus de perfection que le prosélytisme chrétien n'a encore que peu touché les campagnes, a produit de curieux effets sur le gouvernement local, « épiscopal », des groupes de fidèles.

L'étude n'entendait à aucun moment devenir « histoire de l'Eglise ». On a surtout tenté de préciser les termes de comparaison en regardant avec le même détail les conditions d'entretien des cultes païens. A la base, dans les villes provinciales, l'on sent bien que les mouvements de persécution sont appuyés — quand ils ne sont pas suscités, — par la pression de plèbes urbaines païennes, pour lesquelles la menace chrétienne est moins l'opposition théologique que la condamnation des fêtes usuelles, dans la pratique celle des spectacles, *munera* de gladiateurs, *venationes* dans l'amphithéâtre, etc. Et certes, en Afrique par exemple, (cf. le *Saturne africain* de M. LEGLAY), il reste un étroit rapport entre la structure de ces spectacles et des cultes païens déterminés. Mais l'analyse de ces oppositions ne sert point seulement à comprendre la formation de l'allégorie chrétienne de l'*agôn* du confesseur ou du martyr, si insistante et logique à travers tous les écrits d'un saint CYPRIEN ; elle permet, en quelque sorte, de dessiner les lignes selon lesquelles se faisait le clivage, en des milieux également populaires et de standard très modeste, entre les *plebeii* païens et les *plebes* chrétiennes.

Problèmes de métier, parfois : à travers la série des traités chrétiens contre l'*idolatria*, l'on a suivi l'établissement du rapport, de plus en plus précis, entre la morale chrétienne et la liste des métiers interdits aux fidèles, ou incompatibles avec l'appartenance à l'Eglise ; en ce qui concerne la fabrication des images du culte païen (statues de culte, etc.), ces polémiques conduisent au récit du martyr des *Quattuor Coronati*, et fournissent aussi une des clefs des problèmes hagiographiques. L'étude ne peut être séparée, ni de celle

de la doctrine chrétienne sur les « démons », ni de celle de la réflexion que, à l'intérieur du paganisme, un néo-platonicien comme Porphyre allait développer sur la valeur des images divines. L'examen des images de dieux dans les cultes païens alors populaires fournit facilement la contre-épreuve : les influences religieuses de la Syrie et de l'Égypte ont véhiculé jusqu'en Occident latin un type d'« idole » parée de bijoux, et la montée des pratiques de magie et de théurgie a favorisé la superstition attachée à des images. Particulièrement notable est, chez les chefs de l'Église comme saint CYPRIEN, la part de l'« imagination » religieuse venue par la Bible. Elle ne se confond d'ailleurs pas encore avec l'inspiration d'un « art chrétien » qui serait légitime.

Livre païen, livre chrétien ? En passant progressivement du plan de la vie quotidienne à celui de la haute culture, l'on a examiné les aspects quasi-matériels de ces problèmes. Au temps du Didascalée d'Alexandrie, la pensée chrétienne a surmonté le préjugé que lui opposait curieusement l'interlocuteur païen de Minucius Felix dans son *Octavius* : l'Église a ses écoles de catéchèse, et répond ainsi à ce reproche des païens cultivés, pour qui l'on ne pouvait accéder à la haute sagesse que par de longues études. La relative tolérance impériale à l'égard de ces Ecoles a-t-elle récompensé justement leur apparence quasi philosophique, comme l'a suggéré S. MAZZARINO ? En tout cas, la constitution de « bibliothèques chrétiennes » est un fait important du III<sup>e</sup> siècle, et qui ne se confond pas avec la circulation des Écritures Saintes entre les Églises. On a comparé, sur ce plan encore, les modes de diffusion de la culture païenne : telle correspondance entre PORPHYRE et LONGIN, conservée dans la *Vie de Plotin*, nous donne un aperçu inestimable de l'effort, matériel et intellectuel, qui se dépensait, à longues distances, pour rendre possible la lecture d'œuvres de pensée que les auteurs, souvent, se contentaient de « dicter ».

Les dernières enquêtes se sont tournées vers le type des « voyages religieux » de la même époque, allant de la curiosité d'un ABERCIUS — somme toute chrétien, malgré le vocabulaire syncrétiste et phrygien de son épitaphe — aux prédictions itinérantes, païennes aussi bien que chrétiennes. L'appel d'une princesse syrienne à Origène, peut-être exact, dérive d'une certaine manière de la représentation que les lecteurs de Philostrate se faisaient, Julia Domna aidant, de la vie d'Apollonios de Tyane : le sage voyage pour former sa propre sagesse ; les disciples s'attachent à lui et l'accompagnent. L'on a étendu cette étude à celle des milieux orientaux, et surtout syriens, dont Fr. CUMONT a montré le rôle dans la propagation de certains cultes orientaux. Pour l'Église chrétienne, le temps n'est plus celui de l'apostolat : mais, qu'il s'agisse des refuges forcés, comme celui d'Origène d'Alexandrie à Césarée, des échanges réguliers, à court rayon, provoqués par la réunion des conciles provinciaux, ou d'une correspondance rare et précieuse comme celle que, par-dessus Rome, ont eue saint Cyprien et Firmilien de Césarée, l'on a observé, dans cet Empire qui s'ankylose et où les moyens de transport sont de moins en moins accessibles aux simples particuliers, l'intensité presque paradoxale de ces communications intellectuelles ou religieuses.

CONFÉRENCES OU PUBLICATIONS

Le professeur a fait, le 13 janvier 1968, une communication devant la Société des Etudes latines sur : *L'assassinat de Commode et les « sortes Herculis »*, dont le texte doit paraître dans la R. E. L. de 1968 ;

Le 16 février, il a traité, à l'Institut de Droit romain de l'Université de Paris, du sujet suivant : *La ligne pomériale et les groupes sociaux de la Rome primitive* (enquête sur les anciennes différences entre *populus* et *Quirites*), étude à paraître en revue.

Il a donné l'article *Felicitas* dans le *RL. für Ant. u. Christ.* publié par l'Institut F. Dölger de Bonn.

Il a participé, avec MM. LEGLAY, PFLAUM et WUILLEUMIER, à la rédaction de *L'Année épigraphique 1966*, nouvelle formule, numéro sorti, aux PUF, en février 1968, et à la préparation du numéro de la même revue pour 1967.